



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karine DENIS-LAMIT

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

OBJET : 40. Contrat de concession de service public - Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport d'activité 2020

Délibération n° 2021/006634

Contrat de concession de service public - Casino de Besançon - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport d'activité 2020

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	21/10/2021	Favorable unanime
CCF	21/10/2021	Favorable unanime
CCSPL	01/10/2021	Favorable unanime

Résumé :

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon à la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, via un contrat de concession de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

I. Les principales caractéristiques du contrat

Objet : La Collectivité confie au délégataire l'exploitation du Casino dans son ensemble (salles de jeux, restaurant, bar, spectacles) ainsi que l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements et matériels nécessaires à l'exploitation des activités.

Date de signature : 24 juin 2009, avec date d'effet le 22 juillet 2009

Durée : 12 ans à compter de l'autorisation des jeux - Echéance le 18 novembre 2021

Caractéristiques générales du contrat : Le contrat de concession est composé, conformément à la loi du 15 juin 1907 et l'arrêté du 9 mai 1997 relatif à la réglementation des jeux dans les Casinos, d'un cahier des charges d'exploitation et d'un bail d'occupation des lieux.

Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques.

Le délégataire doit disposer d'une autorisation des jeux en vigueur.

Principales obligations du contrat :

- jeux : le délégataire exploite les salles de jeux sous réserve de l'autorisation ministérielle accordée.
- activité de spectacles : le délégataire s'engage à réaliser au moins 100 événements dont des soirées musicales ou des dîners-concerts ou des dîners à thème
- soutien à des actions touristiques : le délégataire apporte son soutien financier à un programme d'action culturelle défini avec la Collectivité
- communication : le délégataire met en œuvre une stratégie de communication visant à conforter et développer son attractivité
- travaux et entretien : le délégataire assure à ses frais le nettoyage et l'entretien courant du Casino, la Collectivité s'engageant par ailleurs à assumer les grosses réparations

Déléataire : La Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM), SAS au capital de 612 000 €, ayant son siège social à Besançon. La STTM est filiale à 100 % de la société MOLIFLOR, elle-même filiale du groupe JOA.
Président de la STTM : M. Laurent JOURDAIN.

II. Analyse de la qualité du service

A/ La fréquentation

Le Casino de Besançon occupe la place de premier casino de Franche-Comté avec 33 % de parts de marché, pourcentage légèrement à la hausse, devant respectivement les casinos de Luxeuil (28 %), Lons-le-Saunier (27 %), Salins-les-Bains (12 %) et Saint-Laurent en Grandvaux (plus tourné vers la clientèle Suisse). A noter que le groupe JOA détient 4 des 5 casinos franc-comtois.

Le critère de fréquentation du Casino de Besançon est révélateur de la qualité des prestations, du fait de la présence d'autres casinos dans un périmètre géographique relativement proche.

La fréquentation est mesurée par trois indicateurs :

Activité	Entrées-couverts 2020 (*)	Entrées-couverts 2019	Entrées-couverts 2018	Evolution en %
Machines à sous	142 681	179 627	170 037	- 20,6 %
Jeux de table	13 754	20 627	16 715	- 33,3 %
Restaurant	17 714	28 096	28 087	- 37 %

(*) crise sanitaire

Après un premier trimestre très encourageant en termes d'activité, le casino a fermé ses portes le 14 mars à minuit, en application des décisions gouvernementales. La réouverture s'est faite en deux temps : le 2 juin pour la salle des machines à sous, le 22 juin pour le restaurant et enfin le 23 juin pour les jeux traditionnels, soit une période de fermeture de près de 3 mois.

L'application des règles sanitaires a entraîné par ailleurs un fort impact à la baisse de fréquentation lors de la réouverture.

Il convient de noter que le rapport du déléataire portant sur l'exercice du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020, la seconde phase de confinement (à compter du 30 octobre 2020) n'est pas intégrée dans les données.

L'activité de restauration a été encore plus durement frappée par les conséquences de la crise sanitaire, comme en témoigne la baisse de 37 % du nombre de couverts par rapport à l'exercice précédent.

Au-delà de la fréquentation, la qualité de service est habituellement mesurée par des contrôles internes au Groupe JOA, via une à deux visites mystères chaque année dans chaque établissement du groupe. En raison de la crise sanitaire, aucune visite mystère n'a pu être organisée sur l'exercice 2019/2020.

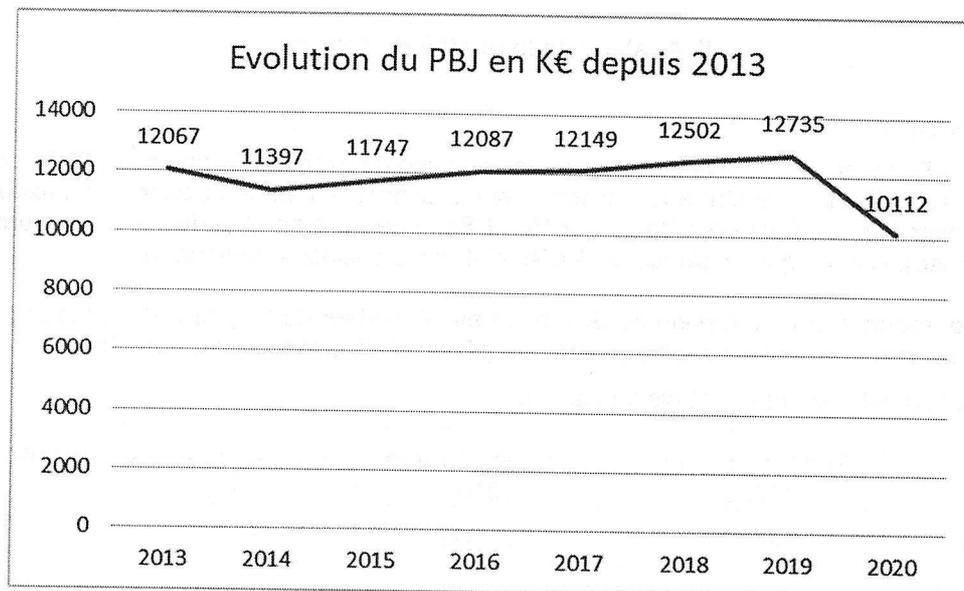
B/ Les jeux

Le Casino offre à sa clientèle un parc de 111 machines à sous, 34 postes de roulette anglaise électronique et 7 postes de Black-Jack électronique, ainsi que cinq tables de jeux installées (pour cinq autorisées) : deux de Black Jack, deux de roulette anglaise et une d'Ultimate Texas Hold'Hem.
Au niveau national, le produit brut des jeux (PBJ) a été fortement affecté par l'impact de la crise sanitaire (baisse de l'ordre de 24 %).

Le casino de Besançon a connu une dégradation de son PBJ légèrement moins défavorable (- 20,6 %) qu'au niveau national : un premier trimestre en croissance et une bonne reprise en juin explique ce résultat.

Le PBJ atteint 10 111 K€ en 2020 (machines à sous + jeux de table), contre 12 734 K€ en 2019. Plus en détail, la baisse est de 20,3 % pour l'activité des machines à sous (8 267 K€ contre 10 374 en 2019) et de 21,9 % pour les jeux de table (1 844 K€ contre 2 360 en 2019).

La phase de lent redressement du PBJ entamée à partir de l'exercice 2015 se voit ainsi stoppée par la crise sanitaire en 2020.



Les machines à sous attirent l'essentiel de la clientèle du Casino de Besançon (81,75 % du PBJ).

La STTM et le groupe JOA poursuivent l'action menée au plan national pour « un jeu responsable » : par la formation de leur personnel (repérer des addictions, respecter les mesures d'interdictions de jeux) et par la sensibilisation de la clientèle (affichage, dispositif spécifique aux jeunes joueurs de poker, limitation volontaire d'accès).

Le casino et son personnel bénéficient par ailleurs de l'expertise du groupe JOA qui met à disposition une ligne d'assistance gratuite et anonyme, gérée par l'Institut du jeu excessif.

C/ La restauration, les bars

Le restaurant « Le Comptoir » offre une capacité de 120 couverts en salle, complétée par 80 en terrasse. Sa capacité d'accueil peut passer à 150 personnes assises en version banquet, et 250 personnes debout en version « cocktail » (chiffres hors période COVID-19).

Le restaurant accueille une clientèle d'affaires à déjeuner et propose des tarifs étudiés pour les banquets. En soirée, la clientèle est plus urbaine, et s'y ajoutent les joueurs du Casino.

Le restaurant contribue grandement aux animations organisées par le Casino au travers des nombreuses soirées qui ont lieu toute l'année : diners-spectacles, soirées-dansantes, nouvel-an, karaoké, soirée Saint-Valentin, cabarets, soirées gastronomiques...

Le restaurant est également un espace privatisable pour les acteurs économiques locaux (soirées clientèle, remise de prix, présentation de nouveaux produits...).

Le bar de la salle des machines à sous est doté de 40 places assises (et une dizaine au bar) et d'un écran géant pour diffuser les événements sportifs. Chaque vendredi et samedi soir, et la veille de jours fériés, l'espace propose des animations musicales. Le bar de l'étage, à proximité des salles de jeux de table, est ouvert chaque nuit, de 21 h à 4 h.

D/ Communication, animation

La marque JOA commence à avoir une certaine notoriété sur le Grand Besançon et les alentours, néanmoins, des campagnes de communication restent nécessaires et sont régulièrement diffusées autour des événements organisés par le Casino.

La stratégie de communication du Casino de Besançon s'est accentuée vers le digital (essentiellement via les réseaux sociaux) afin d'augmenter sa présence sur le web. La publicité via SMS et emails a également été renforcée, afin de déclencher du trafic sur les événements mais

également de garder le lien avec les clients durant la période de fermeture en raison de la crise sanitaire.

Les campagnes dans la presse ont été réduites. Cependant, les panneaux d'affichage permanents ont été conservés aux entrées de la ville, pour maintenir une présence de la marque JOA à Besançon. Parallèlement, le Groupe JOA poursuit sa politique de fidélisation de la clientèle autour de sa carte club.

III. Les conditions d'exécution du service public

A/ Le personnel

L'effectif moyen s'élève à 64 Equivalent Temps Plein (CDI, CDD, Intermittents et extras) contre 66,88 sur l'exercice précédent. Il est composé à 63 % d'hommes.

L'âge moyen des effectifs est de 38,67 ans (stable par rapport à N-1).

Le Casino emploie 3,83 ETP titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

Un plan de formation est en place, sur la base d'un fonds d'un montant supérieur aux obligations légales, autour de trois axes : formation initiale, formation de mise à jour et formation d'experts (formateurs).

En 2020, 32 stages de formation ont eu lieu, auprès de 100 personnes (certaines ayant cumulé plusieurs formations), soit 61 salariés concernés.

B/ Tarifs et horaires

Le secteur « machine à sous + bar » ouvre à 10 h, et le secteur « tables de jeux + bar » ouvre à 21 h. Les deux secteurs ferment à 3 h du matin ou 4 h les vendredis, samedis et veilles de jours fériés.

Le restaurant « Le Comptoir » est ouvert tous les jours selon les horaires suivants :

- hiver 12 h / 14 h et 19 h 30 / 22 h (22 h 30 les vendredis et samedis)
- été : 12 h / 14 h et 19 h 30 / 22 h 30 (23 h les vendredis et samedis)

C/ Soutien à des actions touristiques et culturelles

Le Casino de Besançon apporte son soutien à l'effort artistique et à l'attractivité de la ville. En 2020, ce soutien s'est traduit de la façon suivante :

- Animations internes (spectacles, concerts et animations) en respect du contrat DSP pour 23 477 € (stable), et hors contrat pour 12 033 € contre 22 614 € en 2019
- Soutien à des manifestations artistiques, tel que prévu au contrat de DSP : 200 K€ se décomposant comme suit : 70 K€ pour la SMAC La Rodia, 60 K€ pour le Festival International de Musique de Besançon et 70 K€ pour l'EPCC Les Deux Scènes (soutien à la création et production de 3 œuvres)
- Autres dépenses (manifestations sportives et culturelles, partenariats, animations jeux gratuits, dépenses de communication hors spectacles et concerts) pour 108 707 € contre 163 250 en 2019.

Soit un total de 344 217 € contre 387 629 en 2019, soit au-delà des 2 % recommandés par la DLPAJ (Direction des Libertés Publiques et Affaires Juridiques), la baisse s'expliquant par la crise sanitaire.

D/ Attestations, rapport technique

L'autorisation des jeux en vigueur a été délivrée par arrêté ministériel du 29/10/2019, modifié par arrêté du 30/10/2019 avec effet au 1/12/2019, et prendra fin à l'issue du contrat de CSP le 18/11/2021.

Le groupe JOA respecte les obligations réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment, en lien avec le dispositif Tracfin. Le dernier contrôle date de juillet 2019.

Les locaux sont propriétés de la Ville de Besançon. Les visites régulières effectuées par la Ville de Besançon sur le site n'ont pas permis de détecter des défaillances dans l'entretien, la propreté ou la sécurité du site.

Les locaux sont sécurisés par vidéo-surveillance et des équipements sont installés pour garantir la sécurité des personnels, du public et des convoyeurs de fonds.

Des contrôles propres aux Etablissements recevant du Public sont régulièrement effectués par des organismes agréés (dernière visite de la Commission Départementale de Sécurité le 26 avril 2019)

La STTM a transmis à la Ville l'ensemble des documents techniques prévus par le contrat de concession de service public.

Des échanges réguliers sur ces différents points ont lieu entre la Ville de Besançon et le délégataire.

IV. Données financières du contrat

A/ Situation financière 2020

Le groupe JOA est le 3^{ème} acteur français, et 2^{ème} opérateur de jeux en France en nombre de casinos (33). Il emploie 2 300 collaborateurs.

La STTM, société dédiée au Casino de Besançon, a arrêté ses comptes annuels au 31 octobre 2020. Ils sont certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

Le total du bilan s'établit à 4 545 K€. Le résultat net 2020 est un bénéfice de 258 K€.

Pour mémoire, conformément à l'article 3 du contrat de DSP, le délégataire exploite le Casino « à ses frais et risques » : le résultat réalisé (excédent ou déficit) appartient au délégataire. Depuis la signature du contrat en 2009, c'est un excédent cumulé de 3 697 K€ qui a été réalisé par la STTM.

Les chiffres clés de la STTM sont les suivants :

En K€	2020	2019	2018	var N/N-1 en %
Chiffre d'affaires	5 997	7 117	7 035	- 20,2 %
Total des charges	5 641	7 234	7 170	- 18,2 %
<i>dont masse salariale</i>	2 558	3 442	3 361	- 24 %
Résultat net	258	402	392	
Fonds propres	1 336	1 077	1 065	

Rappel : les postes du bilan sont une « photographie » à un instant donné, ici au 31/10/2019.

La crise sanitaire a fortement impacté les masses financières du Casino. Il convient de souligner que l'impact est « limité » à la première phase du confinement puisque l'exercice comptable s'arrête au 31 octobre 2020. Lors de la seconde phase de confinement, à compter du 31 octobre 2020, le Casino a sollicité la Ville de Besançon et l'Etat pour des mesures d'aides spécifiques, notamment une exonération de loyer et des échelonnements des prélèvements sur les jeux.

En 2020, les ratios de gestion sont restés relativement constants par rapport à 2019, grâce aux différents dispositifs d'aide en lien avec la crise sanitaire. Ainsi, la baisse de la masse salariale intègre des exonérations de charges sociales et le financement de chômage partiel. De même, il n'y a pas eu de versement de dividendes à la Holding et le Groupe JOA a accordé à ses filiales des facilités de trésorerie.

Bilan

Les ratios financiers du bilan restent en déséquilibre, en lien avec la politique de centralisation financière du groupe. Les engagements du groupe JOA vis-à-vis de la STTM lèvent tout risque sur ce constat.

Malgré la crise sanitaire, le Casino a maintenu sa politique d'investissement pour les jeux (271 K€ pour les machines à sous et 59 K€ pour une roulette anglaise électronique). D'autres équipements (sonorisation, informatique) portent le niveau global des investissements 2020 à 432 K€.

La valeur nette des biens de retour du service délégué, intégrée à l'actif de la STTM, s'établit à 56 K€.

Résultat

Le bénéfice de l'année s'élève à 258 366 €.

Le chiffre d'affaires est en forte baisse du fait de la crise sanitaire. Il est issu des jeux (pour 90,2 %), de la restauration (pour 9,2 %) et de produits divers. La part de la restauration baisse de 2 points en 2020 par rapport à 2019.

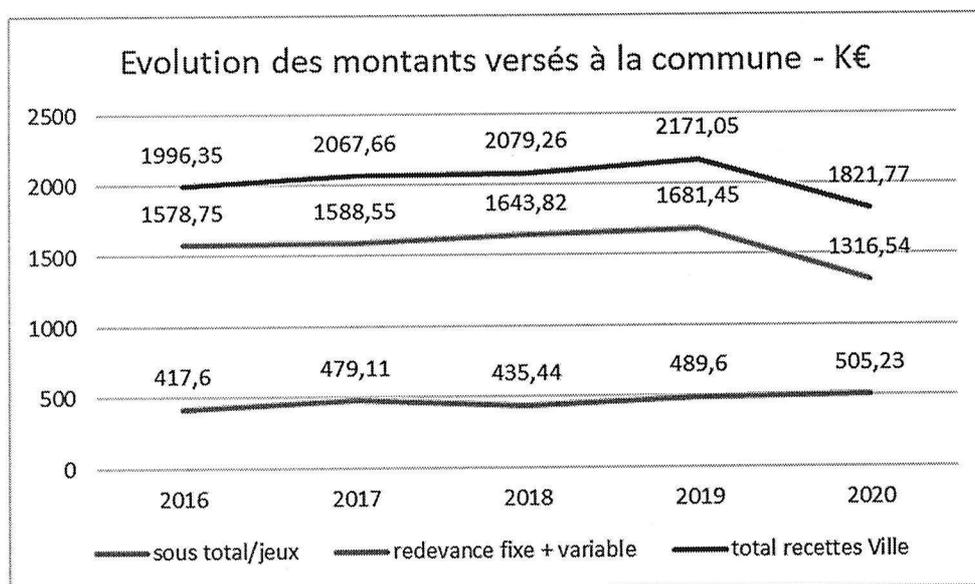
Outre la masse salariale qui représente 45 % du total des charges, les principaux postes de charges sont les locaux (505 K€ de redevance Ville), les frais de publicité et communication (238 K€), les travaux d'entretien (114 K€), les frais de siège et licence JOA (231 K€), l'achat d'alimentation et boissons (278 K€), le soutien aux manifestations artistiques prévues au contrat (200 K€).

B/ Liens financiers et juridiques avec la Ville de Besançon

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a été sollicité deux fois en 2020 : d'une part sur le rapport d'activité 2019, d'autre part sur une exonération de loyer (CM 10-12-2020).
Les liens financiers entre la Ville de Besançon et le délégataire sont les suivants :

Recettes Ville : la STTM verse à la Ville de Besançon (directement ou indirectement) une quote-part sur le produit brut des jeux, et une redevance contractuelle (partie fixe et variable). Au titre de 2020, le montant total ainsi comptabilisé s'établit à 1 701 K€
Pour rappel, à ce total s'ajoute le soutien aux manifestations artistiques pour 200 K€.

L'évolution des versements pour la Ville ces cinq dernières années est la suivante :



A noter : la décision d'exonération de 5 mois de loyer prise en Conseil Municipal du 17 décembre 2020 est intervenue trop tardivement pour être intégrée dans les comptes de STTM qui clôture au 31 octobre. L'exonération sera donc intégrée dans la comptabilité 2020-2021 de STTM.

Dépenses Ville : la STTM a enregistré le remboursement d'un abattement fiscal de 54 K€ au titre de 2020.

Conclusion

Les engagements contractuels sont respectés par la STTM.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, dans le cadre de la Concession de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

Pour extrait conforme
Pour La Maire,
Le Premier Adjoint,

Abdel GHEZALI

RAPPORT DU DELEGATAIRE

- Exercice 2020 -

SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE

2 AVENUE CARNOT – 25000 BESANCON

SAS AU CAPITAL DE 612 000 €
562 820 357 RCS BESANCON
TVA FR 28 562 820 357 - APE 9200 Z



SOMMAIRE

Partie I PRESENTATION

- I.1 - Présentation juridique de la société
- I.2 - Cahier des charges
- I.3 - Autorisation d'exploiter les jeux

Partie II DONNEES COMPTABLES

- II.1 - Compte d'exploitation
- II.2 - Commentaires par rapport à l'exercice précédent
- II.3 - Etat synthétique de la variation de l'immobilier
- II.4 - Investissements
- II.5 - Méthodes d'amortissement
- II.6 - Etat des montants versés à la commune
- II.7 - Perspectives pour l'avenir et évolutions envisagées

Partie III ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

- III.1 - Prestations aux usagers
- III.2 - Information et accueil de la clientèle

Partie IV RAPPORT TECHNIQUE

- IV.1 - Locaux
- IV.2 - Réglementation des jeux
- IV.3 - Descriptif du personnel
- IV.4 - Effort artistique et contribution au développement touristique de la ville

Partie V RAPPORT FINANCIER

- V.1 - Politique tarifaires - Informations générales
- V.2 - Tarifs appliqués en restauration
- V.3 - Jeux : minimas et dénominations

Partie VI ANNEXES



I. PRESENTATION

I.1. PRESENTATION JURIDIQUE DE LA SOCIETE

Présentation de la société

La « SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE » est une Société par Actions Simplifiée au capital de 612.000 € ayant son siège social à Besançon (25000) - 2 avenue Carnot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le numéro 562 820 357.

Depuis le 1^{er} novembre 2015, la totalité des 4.000 actions soit 100 % du capital et des droits de vote de la « SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE » est détenue par la société MOLIFLOR, Société par Actions Simplifiée au capital de 16.545.864 €, dont le siège social est à Canet en Roussillon (66140) – 10 Promenade de la Côte Vermeille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 343 530 978.

La société MOLIFLOR est une filiale de la société JOAGROUPE HOLDING, Société par Actions Simplifiée au capital de 11.080.577 €, dont le siège social est à Canet en Roussillon (66140) – 10, Promenade de la Côte Vermeille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 483 883 880

Direction de la société

La « SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE DE LA MOUILLERE » est représentée par son Président :

- Monsieur Laurent JOURDAIN depuis le 21 mars 2016.
- Et par son Directeur Général et Directeur Responsable, Monsieur Franck HERIBEL depuis le 1^{er} octobre 2019.

Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes titulaire est la société PricewaterhouseCoopers Audit (63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine).

I.2. CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges a été signé le 24 juin 2009 pour une durée de 12 ans courant du 22 juillet 2009 au 21 juillet 2021.

Par avenant du 18 octobre 2018 du contrat de DSP du Casino de Besançon, il a été prévu d'échelonner le remboursement sur 3 ans de la dernière annuité d'emprunt de décembre 2017 relative aux travaux de restructuration et mise aux normes de la cuisine réalisés en 2008.

L'échelonnement du remboursement se décompose comme suit :

- 17 573,30 euros à régler par le casino en janvier 2019 ;
- 17 573,30 euros à régler par le casino en janvier 2020 ;
- 17 573,29 euros à régler par le casino en janvier 2021.

I.3. AUTORISATION DE JEUX



L'autorisation d'exploiter les jeux

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée par arrêté ministériel du 29 octobre 2019 pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2019, soit jusqu'au 18 novembre 2021. L'article 2 de l'arrêté du 29 octobre a été modifiée le 30 octobre 2019.

Les Jeux autorisés

- 1 table d'Ultimate Texas Hold'Em
- 2 tables de blackjack
- 2 tables de roulette anglaise
- 150 Machines à sous
- Roulette anglaise électronique
- Black-Jack électronique

Les Membres du Comité de Direction au 31 octobre de l'exercice écoulé

- M. HERIBEL Franck, Directeur Responsable
- M. MICHELET Gilles, Directeur des jeux
- M. SORRENTINO Frédéric, Membre du Comité de Direction
- M. TROMBIN Roberto, Membre du Comité de Direction
- M. GUILLEMIN LABORNE André, Membre du Comité de Direction
- Mme PERNODAT Laure, Membre du Comité de Direction
- M. LEBRUN Julien, Membre du Comité de Direction
- M. DELAITRE Maxime, Membre du Comité de Direction
- Mme BONFILS Aline, Membre du Comité de Direction



II. DONNEES COMPTABLES

II.1. COMPTE D'EXPLOITATION – EXERCICE 2020

Compte d'exploitation	Exercice 2019	Exercice 2020
Chiffre d'affaires net	7 117 034	5 681 295
Reprises sur amortissements, provisions	219 073	153 652
Autres produits	164 691	161 658
Total Produit d'Exploitation	7 500 798	5 996 604
Salaires	2 821 886	1 779 406
Charges sociales	842 939	550 800
Autres charges d'Exploitation	3 227 858	3 310 686
Total Charges d'Exploitation	6 892 683	5 640 892
RESULTAT D'EXPLOITATION	608 115	355 712
Produits financiers	6 791	7 014
Charges financières	3	487
Résultat financier	6 788	6 527
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	614 903	362 238
Produits exceptionnels	128 210	16 742
Charges exceptionnelles	81 546	1 040
Résultat Exceptionnel	46 664	15 702
Impôts sur les bénéfices / Participation	259 718	119 575
RESULTAT NET	401 849	258 365

L'établissement des comptes annuels est réalisé selon les méthodes définies par le règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable, homologué par arrêté du 22 juin 1999.

L'événement Covid-19 a eu des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. L'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.



Les mois de fermeture liée au Covid-19 ont entraîné une baisse ponctuelle du chiffre d'affaires d'un montant de 1 436K€ pour la société sur l'exercice 31/10/2020.

Pour préserver la trésorerie, un report d'échéance des prélèvements jeux sur 2021 a été également obtenu pour la société pour un montant de 929 k€.

II.2. COMMENTAIRES EXERCICE 2020 PAR RAPPORT A L'EXERCICE PRECEDENT

Evolution du chiffre d'affaires net

CHIFFRE D'AFFAIRES NET (en €)			
Activité	2019	2020	évolution N/N-1
Produit brut jeux de table	2 360 275	1 844 238	-21.9%
Produit brut machines à sous	10 374 438	8 267 721	-20.3%
Total produit brut jeux	12 734 713	10 111 959	-20.6%
Prélèvements	6 503 152	4 984 135	-23.4%
Total chiffre d'affaires jeux	6 231 561	5 127 824	-17.7%
Restaurant / Bars	803 831	522 234	-35.0%
Autres	81 642	31 237	-61.7%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	7 117 034	5 681 294	-20.2%

L'exercice ouvert le 1er novembre 2019 et clos le 31 octobre 2020 a vu le chiffre d'affaires H.T. de la Société atteindre 5681 K€ euros, soit une baisse de 20.2% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par la fermeture de l'établissement le 14 mars 2020 et une réouverture progressive à compter du 2 juin 2020.

Cette baisse de 20.2% est tout de même moins importante que la baisse au niveau national où la baisse est de 24.30%.

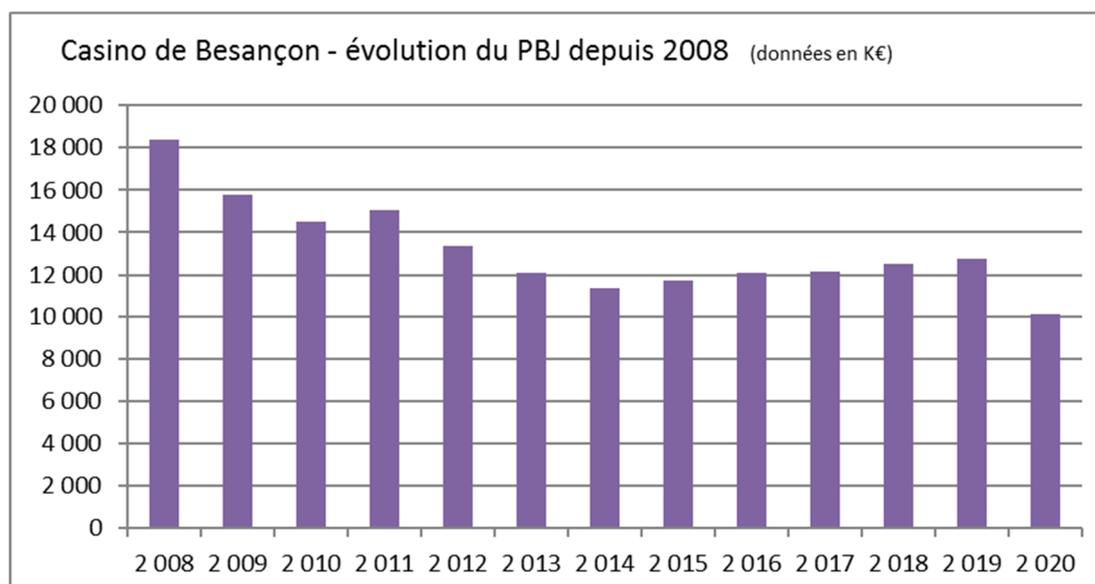


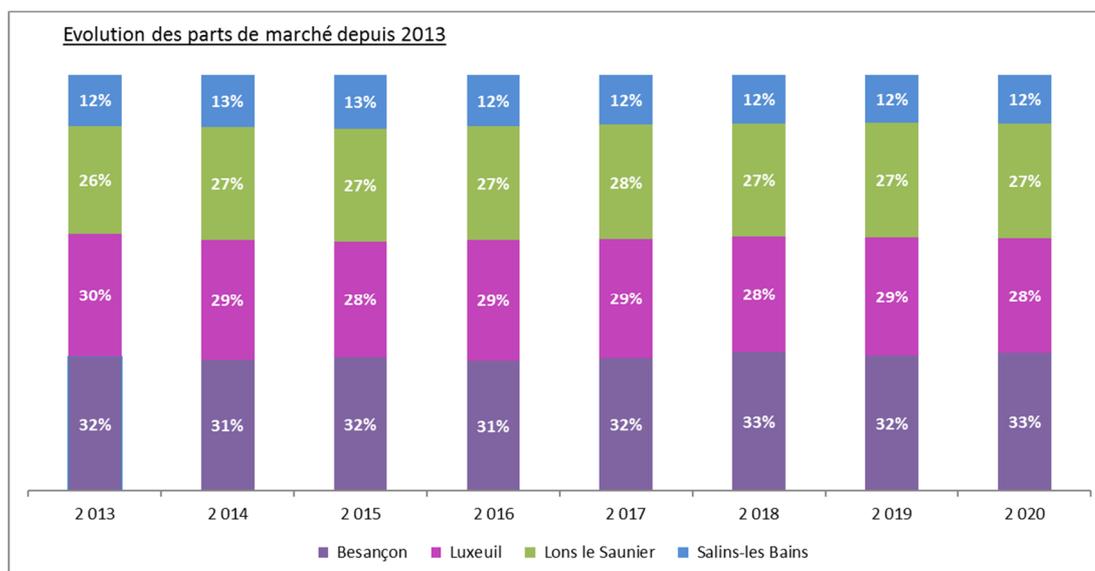
Analyse du produit brut

PRODUIT BRUT (en €)			
Activité	2019	2020	évolution
Total Machines à sous	10 374 438	8 267 721	-20.3%
Black Jack	407 582	335 009	-17.8%
Roulette Anglaise	164 361	78 706	-52.1%
Ultimate Texas Hold'em	117 177	94 514	-19.3%
Black jack Electronique	258 066	219 787	-14.8%
Roulette Anglaise Electronique	1 413 089	1 116 223	-21.0%
Total Jeux traditionnels	2 360 275	1 844 238	-21.9%
TOTAL PRODUIT BRUT	12 734 713	10 111 959	-20.6%

L'exercice 2019/2020 marqué par la fermeture de l'établissement à partir du 14 mars minuit voit ses activités chuter sur l'exercice. Malgré tout, les 4 premiers mois de l'exercice en croissance et l'engouement de la reprise en juin ont permis de limiter l'impact en deçà de la moyenne nationale. Les jeux de table électroniques, notamment le black-jack électronique, très plébiscité, est le jeu ayant le moins souffert lors de cet exercice atypique.

Evolution du produit brut des jeux et évolution des parts de marché





Détail par nature des dépenses

DEPENSES (en €)			
Activité	2019	2020	évolution
Personnel	3 124 825	2 330 205	-25.4%
Fonctionnement	1 519 726	1 445 862	-4.9%
Entretien et réparations	127 427	114 733	-10.0%
Amortissements et provisions	837 416	724 227	-13.5%
TOTAL DEPENSES	5 609 394	4 615 027	-17.7%

Compte-tenu de la fermeture de l'établissement pendant 2 mois et demi, les charges de fonctionnement et les charges d'entretien ont été variabilisés pour réduire au maximum le poids des charges. Au niveau du personnel, la grande majorité du personnel a été placé en activité partielle durant la période de fermeture d'où la baisse de 25.4%, l'établissement a également bénéficié d'exonérations de charges sociales.

II.3. ETAT SYNTHETIQUE DE LA VARIATION DE L'IMMOBILIER



Nature	Base 2019	Augmentations	Diminutions	Base 2020
Immobilisations incorporelles	1 693 909	133 240	138 815	1 688 334
Terrains				
Constructions	368 597			368 597
Installations techniques, matériel, outillage	5 315 944	271 795	80 709	5 507 030
Autres immobilisations corporelles	1 874 050	27 008	9 187	1 891 870
Immobilisations en cours				

II.4. INVESTISSEMENTS

Investissements 2020

Le montant global des principaux investissements s'est élevé à 432 K€, réparti comme suit :

- Renouvellement Machines à sous et licences271 K€
- Ajout d'une Roulette Anglaise Electronique59 K€
- Matériel d'exploitation nouvelle génération53 K€
- Sonorisation - ambiance musicale Salle machines à sous et Restaurant 13 K€
- Renouvellement serveurs et équipements informatiques.....20 K€
- Equipements de sécurité et de vidéosurveillance7 K€
- Equipements et matériel de restauration.....7 K€
- Equipements divers2 K€

La politique d'investissement centrée sur le vecteur principal de chiffre d'affaires, le produit brut machines à sous jeux de table électronique, permet d'apporter chaque année des innovations et des exclusivités aux clients.

Etat de suivi du programme contractuel d'investissement du Cahier des Charges

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retours est la suivante :

- Valeur brute des biens de retour à la clôture du 31 octobre 2020 925 983.38 €
- Amortissement cumulé des biens à la clôture du 31 octobre 2020870 196.97 €
- Valeur nette comptable des biens de retour au 31 octobre 2020..... 55 786.41 €

II.5. METHODES D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur d'acquisition historique. Les éléments incorporels qui ont une valeur inférieure à la valeur recouvrable sont dépréciés.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis.



Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations).

A la suite de l'application des règlements sur les actifs, les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévisionnelle de chaque bien :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 80 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 30 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Machines à sous	Linéaire	4 à 8 ans

II.6. ETAT DES MONTANTS VERSES A LA COMMUNE DANS LE CADRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Nature	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020
Prélèvement communal	1 230 283	1 257 587	998 078
Reversement Etat / Commune	413 540	423 861	318 468
Loyer	435 445	489 642	381 038
Cahier des charges	200 000	200 000	200 000
TOTAL versement commune	2 279 268	2 371 090	1 897 584

Le versement au titre des manifestations artistiques de qualité du cahier des charges s'est élevé à 200 K€, détaillé de la manière suivante :

- 70 K€ pour la RODIA, labellisée « Scènes de musiques actuelles »
- 60 K€ pour le 73^{ème} Festival-Concours International de Musique de Besançon
- 70 K€ pour l'EPCC les 2 Scènes où 3 œuvres ont bénéficié du soutien du casino.

II.7. PERSPECTIVES POUR L'AVENIR / EVOLUTIONS ENVISAGEES

La reprise de l'épidémie de coronavirus en Europe a entraîné de nouvelles décisions contraignantes de la part du gouvernement français afin d'enrayer la propagation du virus. Depuis le 29 octobre 2020 notre établissement de loisirs et de restauration est maintenu fermé.

La quasi-totalité de nos salariés a été mise en chômage partiel dans l'attente de la réouverture de nos points de vente.

Durant cet exercice 2020 / 2021, le renouvellement de la délégation de service public du casino de Besançon sera effectif.



III. ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

III.1. PRESTATIONS AUX USAGERS

Le casino offre à sa clientèle :

111 machines à sous, 34 postes de Roulette Anglaise Electronique et 7 postes de Blackjack Electronique

Dimanche à jeudi..... de 10h à 3h
Vendredi, samedi et veille de jours fériés de 10h à 4h

Les jeux de tables suivants

- . Black Jack : 2 tables autorisées et 2 tables installées
- . Roulette Anglaise : 2 tables autorisées et 2 tables installées
- . Ultimate Texas Hold'Em : 1 table autorisée et 1 table installée

Dimanche à jeudi..... de 21h à 3h
Vendredi, samedi et veille de jours fériés de 21h à 4h

D'une capacité de 120 couverts en salle, complétée par 80 en terrasse, le Comptoir bénéficie d'une forte image dans notre ville.

Il accueille une clientèle d'affaires à déjeuner et propose des tarifs étudiés pour les banquets. En soirée, la clientèle est plus urbaine, à laquelle s'ajoutent des joueurs du Casino.

Il devient également l'espace privatif d'entreprises locales souhaitant organiser des soirées à thème : apéro 'entrepreneurs, remise de prix, présentation nouveaux produits, repas clientèle, etc. Ainsi sa capacité d'accueil en version « banquet » peut passer à 150 personnes assises en intérieur et en version « cocktail » à 250 personnes debout.

Le restaurant contribue pour une grande partie aux animations organisées par le Casino au travers des nombreuses soirées qui y ont lieu tout au long de l'année : Dîners – Concerts, Nouvel An, Saint Valentin... Une programmation artistique s'inscrivant comme un bon complément d'offre « loisir » à la clientèle et conférant à l'endroit une atmosphère de détente et de convivialité inégalée.

Hiver de 12h à 14h et de 19h30 à 22 (22h30 vendredi/samedi)

Été de 12h à 14h et de 19h30 à 22h30 (23h00 vendredi/samedi)

Un Bar en salle des machines à sous

Doté d'un écran géant pour diffuser les événements sportifs ou clips musicaux, le bar offre un espace chaleureux et confortable avec 40 places assises (et une dizaine de places au bar). Il propose tous les jours des formules adaptées de cocktails et un service snacking et plats chauds toute la journée et jusqu'à la fermeture du Casino. Chaque vendredi et samedi soir (et veilles de jours fériés), des animations musicales assurent des moments de détente et de convivialité.

Dimanche à jeudi..... de 10h à 3h
Vendredi, samedi et veille de jours fériés de 10h à 4h



Un Bar en salle des jeux de table

Afin de proposer un service au plus près de nos clientèle jeux de table, le bar de l'étage est exploité chaque jour.

Vendredi, samedi et veille de jours fériés de 21h à 4h

III.2. INFORMATION ET ACCUEIL DE LA CLIENTELE

Nombre d'entrées sur l'exercice 2020

Activités	Entrées - couverts 2018	Entrées - couverts 2019	Entrées - couverts 2020	évolution 2019-2020
Machines à Sous	170037	179627	142681	-20.6%
Jeux de Table	16715	20627	13754	-33.3%
Restaurant	28087	28096	17714	-37.0%

Machines à Sous	Entrées 2018	Entrées 2019	Entrées 2020	évolution 2018-2019	évolution 2019-2020
novembre	14261	14144	15276	-1%	8%
décembre	16792	17987	18409	7%	2%
janvier	13211	15094	17341	14%	15%
février	14659	13548	16733	-8%	24%
mars	15749	16265	7647	3%	-53%
avril	14705	15398		5%	-100%
mai	13352	14600		9%	-100%
juin	11844	13150	12282	11%	-7%
juillet	12179	13067	13019	7%	0%
août	14643	15390	14227	5%	-8%
septembre	14357	14999	13472	4%	-10%
octobre	14285	15985	14275	12%	-11%
TOTAL Saison	170037	179627	142681	6%	-21%



Jeux traditionnels	Entrées 2018	Entrées 2019	Entrées 2020	évolution 2018-2019	évolution 2019-2020
novembre	1290	1604	1743	24%	9%
décembre	1389	2266	2320	63%	2%
janvier	1449	1770	2006	22%	13%
février	1185	1676	1806	41%	8%
mars	1635	1762	794	8%	-55%
avril	1237	1579		28%	-100%
mai	996	1419		42%	-100%
juin	1153	1433	228	24%	-84%
juillet	1160	1471	1016	27%	-31%
août	1449	1832	1102	26%	-40%
septembre	1893	1913	1312	1%	-31%
octobre	1879	1902	1427	1%	-25%
TOTAL Saison	16715	20627	13754	23%	-33%

Restaurant	Couverts payants 2018	Couverts payants 2019	Couverts payants 2020	évolution 2018-2019	évolution 2019-2020
novembre	1605	1748	2053	9%	17%
décembre	1972	2586	2051	31%	-21%
janvier	1685	2107	1867	25%	-11%
février	1747	1834	1865	5%	2%
mars	2592	2221	836	-14%	-62%
avril	2390	2583		8%	-100%
mai	2556	2523		-1%	-100%
juin	3105	3204	595	3%	-81%
juillet	2813	2488	2746	-12%	10%
août	2567	2299	2273	-10%	-1%
septembre	2849	2262	1895	-21%	-16%
octobre	2206	2241	1533	2%	-32%
TOTAL Saison	28087	28096	17714	0%	-37%

Après un premier trimestre très encourageant en termes de fréquentation, l'établissement a fermé ses portes une première fois à partir du 14 mars minuit. La réouverture des activités a eu lieu progressivement, les machines à sous ont repris leurs activités le 2 juin 2020, le restaurant a ouvert ses portes à compter du 22 juin et enfin la salle des jeux traditionnelles a recommencé à accueillir des clients le 23 juin 2020.

Compte-tenu des contraintes sanitaires et l'application stricte du port du masque et des gestes barrière la fréquentation a été impactée très fortement à la réouverture de l'établissement.

Campagne d'information

La marque JOA commence à avoir une certaine notoriété sur Besançon et le Grand Besançon. Néanmoins, des campagnes autour de la marque reste d'actualité notamment autour des événements organisés par le casino.

A ce titre, le maintien d'un rythme d'animations commerciales et artistiques soutenu, tout au long de l'année reste la priorité du casino. Toutefois, la crise sanitaire que nous connaissons tous ne nous a pas permis de réaliser tous les projets artistiques et commerciaux que nous avions prévus.

Les campagnes de communication ont été réduites notamment dans la presse. Mais la stratégie commerciale du casino JOA de Besançon s'oriente indéniablement vers le digital. Le but du casino est de s'orienter de plus en plus vers les médias du type : FB, Twitter, Instagram, Tripadvisor,



lafourchette.com, Google +, afin d'augmenter sa présence sur le web et de se démarquer face à ses concurrents.

Le renforcement de la publicité payante sur les réseaux sociaux (notamment Facebook) en plus de notre présence traditionnelle ont été effectuées tout respectant les cibles du casino.

La publicité via sms et emails a également été accentuées, notamment pour déclencher du trafic dans notre établissement lors d'événements spécifiques mais également pour conserver un lien privilégié avec nos clients durant la période de fermeture en raison du Covid-19.

Néanmoins, les panneaux d'affichage Longue Conservation aux entrées de ville de Besançon ont été conservés pour maintenir une présence de la marque JOA en ville.

Mesure de la qualité de service

Dans le but de mesurer la qualité d'accueil et de service proposée à notre clientèle, 1 à 2 visites mystère ont lieu dans chaque établissement du groupe JOA, tous les ans. Elle(s) respecte(nt) les standards du groupe ci-dessous :

STANDARDS QUALITE JOA



Le scénario de ces visites mystère se construit sous la forme ci-dessous :

- un appel téléphonique pour obtenir des renseignements,
- une réservation téléphonique au restaurant,
- du jeu en salle des machines à sous,
- du jeu en salle des jeux de tables,
- un dîner au restaurant,
- une consommation au bar.

En 2020, le contexte sanitaire et les conditions d'exploitation particulières à la reprise n'ont pas permis d'organiser de visite mystère, la dernière visite mystère remonte à l'année 2019.



IV. RAPPORT TECHNIQUE

IV.1. LOCAUX

L'établissement respecte strictement la réglementation des jeux dépendant du Ministère de l'Intérieur et les normes de sécurité exigées par les textes relatifs aux Etablissements recevant du Public (ERP).

Réglementation des Jeux

L'ensemble des établissements du groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés ainsi qu'un dispositif SMARWATER. Ce produit de marquage codé contre le vol s'applique sur tout objet ou câble. Utilisé en pulvérisation lors des attaques à main armée, il est parfaitement adapté à notre activité. Ces installations ont fait l'objet de nouveaux investissements au cours de l'exercice.

Malgré le recul du nombre d'agressions ces dernières années, il n'en demeure pas moins que le casino de Besançon reste fortement mobilisé avec des équipes de sécurité particulièrement attentives qui sont en liaison régulière avec les services de police et de gendarmerie. Par ailleurs, les procédures internes relatives à la manipulation des fonds sont régulièrement modifiées si nécessaire et de nouveaux matériels équipent nos coffres en back office.

Enfin, les procédures d'arrivée et de départs de nos personnels ont été revues pour éviter toutes agressions et prise d'otages.

Réglementation des ERP

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- La sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- L'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que BUREAU VERITAS interviennent une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Équipement, ...) intervient tous les ans à trois ans suivant les établissements. Leur dernière venue remonte au 26 avril 2019 afin de réceptionner les travaux réalisés.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.



L'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire est strictement appliqué, et fait l'objet de vérifications, contrôles et suivi par le laboratoire SILLIKER.

En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, la présence d'un Responsable Sécurité permet de renforcer les différentes actions en place. Par ailleurs, sa présence sur site permet d'assurer, et de façon plus fréquente, les formations continues sur prévention des risques « incendie » pour le personnel et l'utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée et des sessions de "recyclage" sont prévues chaque année.

Les établissements sont tous équipés de défibrillateurs automatiques.

Le tableau de suivi des vérifications périodiques obligatoires est joint en annexe.

IV.2. RESPECT DE LA REGLEMENTATION DES JEUX

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le directeur responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le directeur responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.

Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le directeur responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements. Tous nos personnels qui traitent les valeurs et ceux qui sont au contact de la clientèle dans les salles de jeu ont reçu ces formations conformément aux prescriptions du Service central des courses et jeux.

L'établissement est doté d'un manuel de Procédures internes relatif à la lutte contre le blanchiment dans lequel on retrouve les règles générales émanant de notre autorité de tutelle. De plus, à la fin de la saison, le directeur du casino rédige un rapport annuel d'activité adressé au Service central des courses et jeux.

Dispositif de prévention de l'abus de jeu

Le Casino s'engage à assurer que les clients ne subissent pas de conséquences dommageables, dues à un excès de la pratique de jeu, afin que nul ne puisse sacrifier sa situation financière, sociale ou économique, qui seraient des causes pouvant altérer la déontologie et le devenir économique de la filière des casinos.

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur (respect notamment de la mesure d'interdiction de jeu) et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le casino s'est volontairement engagé depuis plusieurs années dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.



De plus, JOA a été précurseur en France en matière de jeu responsable et a parfaitement pris conscience que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT) représentait un acte responsable majeur et différenciant vis-à-vis de la concurrence. Aussi, protéger le client contre les risques du jeu excessif et lutter contre le blanchiment d'argent sont des engagements forts et propres à la valeur "confiance".

Afin de contribuer à la prévention de l'abus de jeu et à la lutte contre le blanchiment, des programmes de sensibilisation et de formation des équipes, complets et progressifs, impliquant l'ensemble des collaborateurs (rices) au contact du client, et plus spécifiquement du joueur ont été mis en place. Notre expérience en la matière nous a permis d'améliorer le dispositif initial et de le développer plus encore.

Dans ce cadre, au cours des dernières années, suite à des obligations renforcées de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le Groupe JOA a travaillé sur la définition d'une procédure de vigilance pour chaque Casino basée sur une cartographie des risques spécifiques au contexte local. A ce titre, chaque Casino a mis en place un protocole interne LAB-FT comprenant notamment des procédures opérationnelles, un dispositif de formation et des moyens de contrôle et de suivi. Bien que les obligations se soient assouplies, le Groupe JOA à la volonté de ne pas relâcher sa vigilance sur ce sujet important pour le secteur d'activité.

En renforçant ainsi les pratiques de ses salarié(e)s, le Casino réaffirme sa volonté de soutenir et former ses équipes afin d'en faire des compétences clefs JOA. Ces programmes de formation d'envergure, qui ont pour objectif notamment de sensibiliser à la détection, sont constitués de modules adaptés selon les niveaux de responsabilités de chacun(e).

- Modules "sensibilisation" : ils portent essentiellement sur les critères de vigilance et de détection ainsi que les bonnes pratiques ;

- Modules "expertise" : ils apportent des éclairages plus détaillés et précis ainsi que des procédures à respecter et/ou à appliquer (ex : Coach Mission Responsable) ;

- Modules de "formateurs" : dans la lignée des axes de formation visant à capitaliser sur l'expertise de nos professionnels, ils apportent les outils techniques et pédagogiques aux formateurs (rices) internes afin qu'ils (elles) soient en capacité de dispenser les modules de sensibilisation à tout(e) nouvel(le) employé(e).

Le correspondant du casino en charge du suivi du programme et de la relation client est Monsieur GUILLEMIN-LABORNE, Membre du Comité de Direction.

De plus, le casino de Besançon bénéficie de l'expertise du groupe JOA et notamment de la ligne d'assistance téléphonique gratuite et anonyme qui fonctionne 7 jours sur 7, gérée par l'Institut du Jeu Excessif et financée par le groupe.

IV.3. DESCRIPTIF DU PERSONNEL

Les effectifs

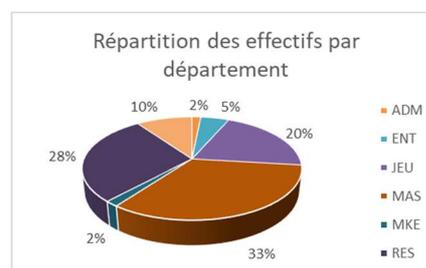
L'effectif moyen sur cet exercice s'élève à 64 personnes (salariés – CDI, CDD, intermittents, extras – en équivalent temps plein) contre 66,9 personnes pour l'exercice précédent.

Les départs en retraite de collaborateurs n'ont pas forcément fait l'objet de remplacement notamment dans les secteurs administratifs avec la mise en place de nouveaux outils opérationnels. Enfin certains métiers sous tensions (croupiers, membre du comité de direction ou encore l'ensemble des métiers de la restauration) sont de plus en plus complexes à recruter et la durée de recrutement est de plus en plus longue. Enfin, compte-tenu des semaines de fermeture liées à la crise sanitaire, des contrats déterminés n'ont pas fait l'objet de renouvellement afin de mettre en adéquation les effectifs avec les besoins opérationnels à la reprise d'activité et de limiter le recours à l'activité partielle.



Répartition des Effectifs ETP par service

Dpt	ETP moyen		TOTAL
	F	M	
ADM	1,00	0,00	1,00
ENT	3,17	0,00	3,17
JEU	1,00	12,04	13,04
MAS	10,50	10,75	21,25
MKE	1,00	0,07	1,07
RES	5,89	12,27	18,16
SEC	0,00	6,27	6,27
TOTAL	22,56	41,40	63,96



Historiquement, les femmes sont moins représentées dans les catégories Cadres que les hommes ; cette situation s'explique notamment par le fait que l'accès aux métiers du casino était fermé aux femmes dans la mesure où le travail de nuit leur était légalement interdit (hormis pour les travaux des services d'hygiène ou postes à dimension technique). L'interdiction du travail de nuit des femmes sera levée globalement en France par la Loi du 9 mai 2001.

L'âge moyen des effectifs du casino de Besançon, au 31 octobre 2020, est de 38.67 ans, stable par rapport à l'exercice précédent.

Les hommes sont très légèrement plus âgés que les femmes avec un âge moyen de 39.13 ans contre 38.11 pour les Femmes.

Sur l'exercice 2019-2020, le nombre d'embauches en CDI est de 20 personnes et le nombre de départs de salariés en CDI est de 21 personnes.

En raison des besoins de notre activité et de la spécificité de nos postes, nous sommes amenés à recourir à des contrats de travail à durée déterminée pour pallier à certaines absences (maladie, maternité, ...) et pour faire face à des besoins ponctuels liés à la l'accroissement ponctuel d'activité que connaît le Casino.

La formation du personnel

La direction a souhaité mobiliser les fonds d'un montant supérieur à son obligation légale afin de permettre l'accès de ses salariés à des formations diversifiées.

Pour maintenir les compétences développées lors de formations précédentes, les modules de formation sont déclinés sous 3 formes :

- Formation initiale :

Objectifs : apporter les bases nécessaires à son métier, remettre à niveau des compétences acquises par l'expérience.

- Formation de mise à jour :

Objectifs : maintenir des compétences acquises lors de formations précédentes, mettre à jour les compétences suite à des évolutions législatives, techniques...

- Formation d'experts (formateurs) :

Objectifs : capitaliser sur l'expertise des professionnels JOA pour former les nouveaux entrants et préparer les collaborateurs à élargir leur domaine de compétences pour évoluer au sein du groupe.

Les enjeux :

- Préserver l'employabilité des collaborateurs.



- Veiller au respect des obligations légales et réglementaires (« compliance ») notamment en termes d'hygiène et sécurité
- Décliner et incarner les valeurs du Groupe JOA
- Capitaliser sur l'expertise des professionnels JOA pour se réappropriier le développement des compétences des collaborateurs en s'appuyant sur son réseau de formateurs internes.
- Développer le recours à l'alternance pour favoriser l'intégration des jeunes
- Orienter et accompagner les salariés souhaitant valoriser leurs compétences et expériences vers d'autres dispositifs de formation.

LES DONNÉES CLÉS

32	stages de formations réalisés	pour	27	stages de formations prévus	Taux de réalisation
100	stagiaires formés	soit	61	collaborateurs(rices) formé(e)s	118.5%
32.57	jours de formation réalisés	soit	0.54	jours de formation en moyenne par collaborateurs(rices)	51.3%
228.00	heures de formation réalisées	soit	3.78	heures de formation en moyenne par collaborateurs(rices)	36.5%
9 861.01 €	de coûts de formation engagés	soit	163.59 €	de coût moyen de formation par collaborateurs(rices)	32.9%

IV.4. EFFORT ARTISTIQUE ET CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA VILLE

Animations internes au titre du cahier des charges

Spectacles, concerts	17.930 €
Animations dansantes (thés, repas dansants).....	5.547 €
Expositions artistiques.....	€
Autres	€
Sous-total	23.477 €

Animations internes hors cahier des charges

Spectacles, concerts	€
Animations dansantes (thés, repas dansants).....	€
Expositions artistiques.....	€
Autres	12.033.50 €
Sous-total	12.033.50 €

Animations externes au titre du cahier des charges

Partenariat (manifestations sportives et culturelles au niveau de la commune).....	€
Sponsoring (associations, clubs sportifs, grands évènements)	€
Participation à la vie communale.....	200.000 €
Participation à l'office du tourisme	€
Autres	€
Sous-total	200.000 €



Animations externes hors du cahier des charges

Partenariat (manifestations sportives et culturelles au niveau de la commune).....	9.913 €
Sponsoring (associations, clubs sportifs, grands évènements)	€
Participation à la vie communale.....	
Participation à l'office du tourisme	
Autres	€
Sous-total	9.913 €

Autres dépenses

Animations jeux gratuits	89.396 €
Dépenses de communication (hors spectacles et concerts)	9.398 €
Sous-total	98.794 €

TOTAL DES DEPENSES 344 217.50 €



V. RAPPORT FINANCIER

V.1. POLITIQUE TARIFAIRE - INFORMATIONS GENERALES

La politique tarifaire n'a pas évolué depuis l'année dernière. Les seuls éléments ayant été modifiés sont la carte des cocktails du bar avec une nouvelle offre de cocktail et une diversification de l'offre snacking afin d'élargir la palette de l'offre restauration. Le restaurant n'a modifié son offre et conserve le concept " Le Comptoir" avec principalement :

- Une carte « brasserie » évoluant souvent ;
- Une politique tarifaire en baisse
- Des formules adaptées à la clientèle professionnelle
- L'ouverture en continu de la terrasse jusqu'à fin septembre

Toutes ces démarches ont été réalisées dans le but d'attirer une nouvelle clientèle plus large.

Compte-tenu des contraintes sanitaires à mettre en place à la reprise, une carte plus restreinte a été mise en place (3 entrées, 3 plats et 3 desserts) mais en variant régulièrement et en proposant des soirées « terrasses musicales » avec un menu variant chaque semaine.

V.2. TARIFS APPLIQUES EN RESTAURATION

Tarifs de consommations (TTC service compris)

Produit	Tarif 2019	Tarif 2020
Café	1,70 €	1,70 €
Jus de fruit	3,10 €	3,10 €
Soda	de 2,90€ à 3,90€	de 2,90€ à 3,90€
Eau minérale (1/2 l)	3,40 €	3,40 €
Apéritif	de 3,50€ à 7,50€	de 3,50€ à 7,50€
Apéritif anisé	de 3,50€ à 3,65€	de 3,50€ à 3,65€
Bière	de 4€ à 7€	de 4€ à 7€
Cocktails	de 6,50€ à 7,90€	de 6,50€ à 7,90€
Champagne	de 7€ à 8,50€	de 7€ à 8,50€

Tarifs de la restauration (TTC service compris)



Produit	Tarif 2019	Tarif 2020
Plat du jour	12,00 €	12,00 €
Menu Ardoise	29,00 €	29,00 €
Menu Kid's	12,00 €	12,00 €
Entrées	de 7€ à 11€	de 7€ à 11€
Viandes	de 14€ à 21€	de 14€ à 21€
Poissons	de 16€ à 17,50€	de 16€ à 17,50€
Desserts	de 3,50€ à 7,50€	de 3,50€ à 7,50€
Eau minérale (50cl l)	3,40 €	3,40 €
Vin (75 cl)	de 16,50€ à 105€	de 16,50€ à 105€
Champagne (75 cl)	de 55€ à 120€	de 55€ à 120€

V.3. JEUX : MINIMAS ET DENOMINATIONS

Jeux	Minimum de Mises
Roulette Anglaise	2 €
BlackJack	5 €
Ultimate texas Hold'Em	2 €
Roulette Anglaise Electronique	1 €
BlackJack Electronique	2 €
Machines à sous	de 0.01€ à 2€